

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique

---

## **Direction de la sécurité de l'aviation civile**

### **Décision du 16 août 2021 modifiant la décision du 17 mars 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)**

NOR : *TREA2124912S*

*(Texte non paru au Journal officiel)*

#### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 5 mars 2020 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

Vu la décision du 17 mars 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est), notamment les articles 3, 8 et 9,

#### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

La décision du 17 mars 2021 susvisée est ainsi modifiée :

1° A l'article 3 les mots : « 31 août 2021 » sont remplacés par les mots : « 31 décembre 2021 ».

2° Au paragraphe 2 de l'article 8 les mots : « 31 août 2021 » sont remplacés par les mots : « 31 décembre 2021 ».

3° Au paragraphe 3 de l'article 9 les mots : « 31 août 2021 » sont remplacés par les mots : « 31 décembre 2021 ».

## **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 16 août 2021.

P. CIPRIANI